

RESTITUTION DE L'ATELIER N°1 : Les métiers de la formation

Animatrices :

- Naïma Alim (DGCA) et Elisabeth Lalaut (DGMIC), chargées de la mise en œuvre stratégique et opérationnelle du plan de formation en adéquation avec les missions et objectifs de politique publique de la direction générale de la création artistique et de la direction générale des médias et des industries culturelles.

Rapporteurs : Naïma Alim (DGCA) et Elisabeth Lalaut (DGMIC),

Participants :

- Claude Aroulanda – DGP
- Mathilde Berardo – SG
- Annie-Flore Daras – SG
- Laurence Gavarini – SG
- Hania Guitoune – SG
- Henriette Kondani – SG
- Jean-Philippe Koudzou – SG
- Corinne Podborny – SG
- Dominique Razafinjato – SG
- Sylvie Séguy – SG
- Shoreh Shirzeh – SG
- Frédéric Varga – SG

Objectif de l'atelier : décrire les activités et compétences exercées aujourd'hui en administration centrale dans le champ de la formation professionnelle continue et identifier si possible les métiers qui devraient s'exercer en application de la mesure PTM

Livrable attendu : grille d'identification des emplois/métiers et des compétences associées

Profils des participants :

- Agents ayant la responsabilité d'un portefeuille de formations au bureau des concours et de la préparation aux examens au Secrétariat général : Les formations sont programmées en fonction du calendrier des concours organisés dans l'année
- Agents ayant la responsabilité d'un portefeuille de formations au bureau de la formation professionnelle et du développement des compétences au Secrétariat Général.

1 - Description des activités actuellement exercées par les participants et de leurs compétences associées

Les formations transversales que ces agents sont chargés de définir, concevoir et mettre en œuvre s'appuient sur :

- Le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État (art. 34 du décret n°200761470 du 15 octobre 2007 modifié par le décret n°201661804 du 22 décembre 2016) et ses axes stratégiques ;

- les orientations pluriannuelles du plan de formation ministériel pour ce qui concerne les formations relevant du SG ;
- les demandes des directions générales métiers

ACTIVITES	DESCRIPTION	COMPETENCES (connaissances, savoir-faire, savoir-être)
Responsabilité d'un portefeuille de formations par domaines inscrits au plan de formation ministériel	Analyse des besoins de formation recensés dans ces domaines Conseil et Expertise : • sur les solutions adaptées à ces besoins • sur l'offre de formation à concevoir et formaliser et à planifier Contribution à l'élaboration du plan de formations transverses du SG	Connaissance de l'environnement professionnel et capacité d'analyse Capacité d'écoute et de conseil en développement de compétence Sens des relations humaines Expertise dans ses domaines spécifiques d'actions
Ingénierie de formation	Montage du projet de formation : <u>coordination</u> • juridique : si commande publique de prestations • économique : élaboration du budget prévisionnel des actions de formation • pédagogique : définir les objectifs de la formation et la démarche pédagogique du projet , les publics cibles, le profil du formateur interne si le projet ne nécessite pas de faire appel à par un/des intervenant(s) externe.	Connaissance des règles applicables à la formation professionnelle continue dans la fonction publique et aux différents dispositifs d'accès à La formation Compétence et savoir-faire en ingénierie de formation et pilotage opérationnel de projet. Capacités organisationnelles

	Les étapes du projet de formation <u>de la conception à la mise en œuvre opérationnelle</u> : • Formalisation du cahier des charges (objectifs, nature des prestations, critères de réussite) • Procédure de consultation via la mission achat pour la passation d'un marché public de formation ou achat de prestations sur mise en concurrence sans publicité • Analyse des offres, de la pertinence des contenus et de la démarche pédagogique au regard des objectifs définis • Mise en œuvre opérationnelle du projet de formation : - organisation logistique et technique - suivi de la réalisation des actions et de la programmation - évaluation (voir infra) et régulation (actions correctives)	Connaissance en droit de la commande publique. Capacité à rédiger un cahier des charges, à analyser des offres et à négocier avec les prestataires.
Gestion administrative et financière des projets de formation	Engagement des dépenses et suivi d'exécution du budget relatif aux pilotage des formations de son portefeuille	Compétence en gestion
Communication	• Publication des offres sur l'outil RenoiRH Formation • Diffusion des offres via les adresses génériques du ministère • Echanges réguliers avec les prestataires	Savoir dialoguer avec les prestataires, les services, les agents

Evaluation des formations	• Evaluation à chaud en fin de formation • Analyse des questionnaires d'évaluation • S'assurer de la cohérence des formations • Expression de besoins complémentaires à prendre en compte pour la programmation de l'année suivante	Connaissances des techniques d'évaluation des prestations et des résultats attendus Identifier les points d'amélioration Identifier les nouveaux besoins et les formations émergentes
Participation au recrutement de formateurs internes (concerne le bureau des concours)	• Analyse des candidatures • Participation au recrutement des formateurs internes	Analyse des CV, des parcours et des profils des candidats

Le groupe n'étant représentatif que de l'exercice de la fonction formation au sein du DRMF/SG et **afin de pouvoir identifier les métiers qui s'exerceront dans l'avenir en application de la mesure PTM, les deux représentantes de la DGCA et de la DGMIC ont précisé leur rôle et missions respectives dans leur DG, qui se déclinent ainsi qu'il suit :**

- recensement des besoins des services et des agents relevant de la DG
- accompagnement et le suivi des agents relevant de la DG dans leur parcours de formation professionnelle
- élaboration et le pilotage stratégique du plan de formation de la DG (politique de formation reposant sur les axes stratégiques des politiques publiques portées par la DGCA et la DGMIC), qui a vocation à s'adresser à des publics de professionnels cibles mais aussi à l'ensemble des agents du MC (AC, DRAC et DAC OM, EP d'enseignement et muséographique, SCN, professionnels des bibliothèques)
- ingénierie de formation (management de projets de développement des compétences, passation des marchés et achats de prestations, pilotage opérationnel de la conception à l'évaluation, gestion budgétaire et financière)
- participation aux instances de dialogue social

2 - Ce qui change avec la mesure PTM de regroupement de la fonction formation

Au sein du SRH du SG : pas de changement fondamental dans l'exercice de la fonction au SG

Métier identifié : chargé(e) d'ingénierie de formation / Emploi de référence dans le RIME (GRH04)

A noter deux différences dans l'exercice de la fonction par rapport à la description de l'emploi de référence :

- pas de management stratégique des formations relevant du portefeuille attribué ;
- ne participe pas aux instances de dialogue social.

Activité principale : management de projets de formation et de développement des compétences (il n'a pas été question dans cet atelier du pilotage stratégique intégré à la fonction formation).

Compétences associées : mêmes compétences requises que celles décrites supra.

Au sein des DG métiers :

Ce qui change : Centralisation au Secrétariat Général

- du pilotage stratégique de la politique de formation ministérielle
- du management de projets de formation (ingénierie de formation) ;
- de la mise en œuvre opérationnelle des formations « métiers » (se rapportant aux domaines de compétence des DG)

Ce qui ne change pas :

- Le recueil des besoins de formation ;
- Le conseil et l'accompagnement des agents (individuellement ou collectivement) dans l'expression de leurs besoins de développement de compétences ;
- la proposition d'un projet de développement des compétences et la contribution à la rédaction des cahiers des charges en lien avec le chargé d'ingénierie de formation compétent du SG.

Métier identifié : chargé (e) du développement des compétences et des parcours professionnels

Activité principale : co-construction du volet formation du plan de gestion anticipée des emplois et des compétences (GAEC) de la DG (rôle stratégique en gestion des moyens et des compétences) ;

Emploi non référencé à ce jour et dont les missions sont à définir et à adapter aux objectifs de la mesure PTM

Compétences associées : Voir, en annexe, la grille d'identification des emplois et compétences associés.

3 - Sujets non abordés et à étudier :

- La définition des orientations ministérielles et le pilotage stratégique du plan de formation ministériel ;
- La mutualisation et le renforcement de l'expertise métier ;
- La répartition des portefeuilles de formation ;
- L'articulation des rôles et des missions entre DG et SG ;
- La coordination du réseau des responsables RH et des chargés de développement des compétences et des parcours professionnels ;
- La relation avec les instances de dialogue social.